

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°DE_2024_12_006

AGEDI
Dépôt Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Nombre de délégués : 24 Date de réception de l'AR: 20/12/2024

Quorum : 13

Votants : 18 dont 3 suppléants

055-200088961-20241217-DE_2024_12_006-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 10 décembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

4.1 - Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération 03-2019 du 18 septembre 2019 du PETR du Pays de Verdun instituant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération DE_2024_06_004 du 19 juin 2024 du PETR du Pays de Verdun proposant la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée d'ajuster le tableau des effectifs au regard des nouvelles missions confiées dans le cadre du déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat avec le retour du poste de conseiller en rénovation en catégorie A de la filière administrative plutôt que technique et la création d'un nouveau poste de rédacteur pour compléter le service.

Catégorie	Grade	Effectif total	Temps complet
Filière administrative			
A	Attaché principal	1	1
A	Attaché	1 + 1	1 + 1
B	Rédacteur ppal 1ère classe		
B	Rédacteur ppal 2ème classe		
B	Rédacteur	1 + 1	1 + 1
C	Adjoint administratif ppal 1ère classe		
C	Adjoint administratif ppal 2ème classe	2	2
C	Adjoint administratif		
Filière technique			
A	Ingénieur	2 - 1	2 - 1
	TOTAL	8	8

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider ce tableau des effectifs ajusté,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents pour mener à bien cette mission.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE ce tableau des effectifs ajusté,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents pour mener à bien cette mission.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET